




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120410-20405-DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.403**

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR  
LES PARCELLES COMMUNALES HD N°153P ET HD N°161P A LUYNES**

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Jean CHORRO, M. Robert FOUQUET, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Arlette OLLIVIER

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 10/04/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Alexandre GALLESE, Mme Danièle BRUNET

**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LES PARCELLES COMMUNALES HD N°153P ET HD N°161P A LUYNES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du réaménagement de sa propriété à Luynes, Monsieur PALOMBIERI représentant la SCI LA PALOMBE, envisage la transformation d'un ancien garage en un espace commercial avec des abords paysagers.

Pour réaliser son projet, Monsieur PALOMBIERI a besoin d'une bande de terrain supplémentaire à détacher des parcelles cadastrées section HD n° 153P et HD n° 161P appartenant à la Commune. Il est précisé que la parcelle cadastrée section HD n° 153P est déjà louée depuis de nombreuses années à la SCI LA PALOMBE.

Les modalités de cession seront précisées lors d'un prochain Conseil Municipal.

L'aménagement projeté par la SCI LA PALOMBE, contribuerait à la requalification de l'entrée de Ville et améliorerait la circulation, ainsi que la sécurité des usagers.

Monsieur PALOMBIERI doit déposer un permis de construire sur sa parcelle cadastrée section HD n° 140 et sur une partie des parcelles communales cadastrées section HD n° 161P (1 105 m<sup>2</sup>) et HD n° 153P (742 m<sup>2</sup>) pour la réalisation des voies de circulation et stationnement.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** la SCI LA PALOMBE, représentée par Monsieur PALOMBIERI, à déposer un permis de construire sur les parcelles cadastrées section HD n° 161P et HD n° 153P pour la transformation d'un ancien garage en espace commercial avec abords paysagers.

**2012.403 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
SUR LES PARCELLES COMMUNALES HD N°153P ET HD N°161P A LUYNES**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 49</b>
<b>Présents</b>	<b>: 42</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 49</b>
<b>Pour</b>	<b>: 49</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Av. des  
Libérateurs

Garbaine

Pontons

Rue Alceide  
Rue du Commerce  
Rue du Progrès  
Rue du Travail

Bois du Calve

Allee du Verseau  
Rue Jules Verne

Av. des Libérateurs  
Rue des Ecoles  
Rue des Genêts

D7

D80

Chauffeur  
Jeanne  
des Segues

Allee de  
Lobena

Rue  
Francois Vidal

Mar Seize

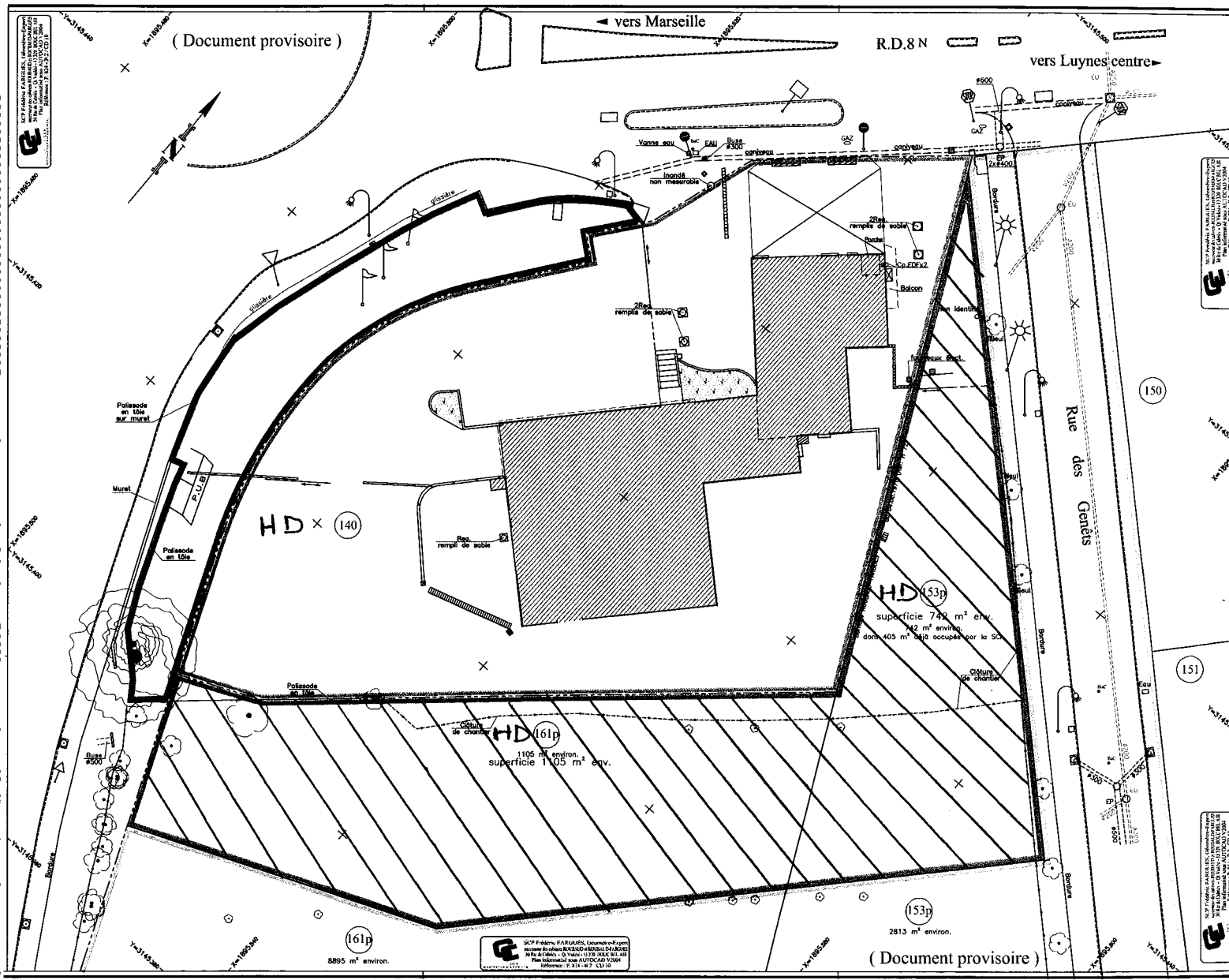
Sauvage

D7

D80

Rue Georges  
Claude

Rue Georges  
Dreyfus



▨ parcelles HD n° 153p et HD n° 161p